



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 22 avril 2026

Présidence : Olivier Amblet

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 06-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'autoriser le CODIR à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. d'octroyer à cet effet, au CODIR, un crédit d'études de CHF 505'000.- TTC ;
3. de financer ces dépenses d'investissement par la trésorerie courante et/ou l'emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt voté pour la législature en cours ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts maximale est estimée à environ CHF 6'800.- pour l'exercice 2028 avant de décroître.

Vœux:

1. Accorder le concept énergétique avec celui de rénovation énergétique des bâtiments communaux de Jouxens-Mézery.
2. Faire établir en amont de l'étude le certificat CECB+ pour le bâtiment de l'école.

Ainsi délibéré en séance le 22 avril 2026.

Avis affiché le 29 avril 2026

le Président

Olivier AMBLET